

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**N<sup>os</sup> 1609 à 1623présenté par  
Mme Fraysse

-----

**ARTICLE 6**

Après la première phrase de l'alinéa 10, insérer la phrase suivante :

« Il précise le rôle du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou à défaut des délégués du personnel dans la procédure d'élaboration de la fiche déclarative des expositions du salarié. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à permettre inclure les IRP dans la procédure d'élaboration des fiches déclaratives des expositions du salarié, conformément aux préconisations du plan santé travail 2010-2014. Cette inclusion des IRP permettra en outre de réduire les contentieux relatifs à la déclaration des expositions du salarié.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	1609	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	1610	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	1611	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	1612	de	M.	François Asensi
Adt n°	1613	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	1614	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	1615	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	1616	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	1617	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	1618	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	1619	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	1620	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	1621	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	1622	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	1623	de	M.	Gabriel Serville